



Peut-on mettre fin à sa procédure de divorce par téléphone ?

Par **Aysa**, le **17/01/2009** à **10:31**

Après un changement d'avocat, ma première avocate met fin à ma procédure de divorce **à mon insu et contre ma volonté**. J'ai contacté le bâtonnier ainsi que le ministre de la justice et voici que cette avocate envoie un courrier au bâtonnier en lui disant que j'avais contacté son secrétariat en avril dernier pour mettre fin à ma procédure de divorce !!!! (ce qui bien sûr est scandaleusement faux !)

Ma question à présent : une cliente peut-elle mettre fin à sa procédure de divorce **par téléphone** ? dans quel cas n'importe qui peut appeler prétendant être une autre personne et mettre fin aux procédures de divorce de tout le monde ? Y a-t-il un article de code de procédure civil (ou autre) précisant bien que toute demande doit être faite par écrit ? Vous remerciant à l'avance de vos réponses.